

Traitement de surface des constructions en acier selon cahier technique SIA 2022

Catégories de corrosivité pour environnement avec conditions atmosphériques

Classification des conditions d'environnement, selon norme SN EN ISO 12 944

Catégorie de corrosivité	Exemples d'environnement	
	Extérieur	Intérieur
C1 très faible		Bâtiments chauffés avec une atmosphère propre: halles de fabrication, halles de stockage chauffées, bureaux, écoles, magasins, expositions, hôtels
C2 Faible	Atmosphères avec un faible niveau de pollution (zones rurales): avant-toits, halles ouvertes	Bâtiments non chauffés avec des risques de condensation: entrepôts, salles de sport
C3 Moyenne (en cas de doutes: conseils par un spécialiste)	Atmosphères avec un niveau moyen de pollution (zones urbaines): zones industrielles, ponts	Espaces de production avec une forte humidité et une pollution de l'air faible: industrie alimentaire, laiteries, brasseries, blanchisseries, stades de glace
C4 Elevée (conseils par un spécialiste)	Atmosphères avec de forts risques de pollution: ponts soumis aux sels de déverglaçage, ponts sur les cours d'eau, installations de filtrage, façades ventilées proche de routes principales, régions côtières	Bâtiments ou zones avec une forte humidité et/ou une pollution de l'air élevée: usines chimiques, piscines, fromageries, usines d'incinération
C5-I (Industrie) Très élevée (conseils par un spécialiste)	Zones industrielles avec une humidité élevée et une atmosphère agressive	Bâtiments ou zones avec une condensation permanente et avec une pollution de l'air élevée: installations de galvanisation et de décapage

Systèmes de revêtement

Selon recommandation du cahier technique SIA 2022 "Traitement de surfaces des constructions en acier". Les épaisseurs de couches mentionnées sont les épaisseurs nominales de la couche, selon la norme SN EN ISO 12 944 (partie 5).

Des valeurs inférieures à 0,8 x épaisseur nominale de la couche ne sont pas admises et doivent être mises en conformité.

Epaisseur de couche minimale = 0,8 x épaisseur nominale de la couche.

Cat.	Point	Décapage	Revêtement	Compara- raison de prix	Art. dans le CAN 321
C1	1	Sa 2 ½	Couche de fond à 1 composant 40 µm	100 %	631.110
	2	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 40 µm	105 %	632.110
	3	Sa 2 ½	Couche de fond à 1 composant avec teinte 60 µm	130 %	631.210
	4	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants avec teinte 60 µm	135 %	632.210
C2 Intérieur	5	Sa 2 ½	Couche de fond à 1 composant 80 µm	110 %	631.120
	6	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 80 µm	115 %	632.120
	7	Sa 2 ½	Couche de fond à 1 composant avec teinte 80 µm	135 %	631.220
	8	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants avec teinte 80 µm	140 %	632.220
C2 Extérieur	9	Sa 2 ½	Couche de fond à 1 composant 60 µm + Couche de finition à 1 composant avec teinte 60 µm (Epaisseur totale des couches 160 µm pour une exposition directe aux intempéries)	175 %	641.110 (641.121)
	10	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 60 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte 60 µm (Epaisseur totale des couches 160 µm pour une exposition directe aux intempéries)	185 %	641.210 (641.221)
C3 Intérieur	11	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 60 µm + Couche intermédiaire à 2 composants 80 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte 60 µm	250 %	642.210
	12	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 100 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte 100 µm	230 %	642.220
C3 Extérieur	13	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 60 µm + Couche intermédiaire à 2 composants 80 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte résistant aux UV Teinte 60 µm	260 %	643.210
	14	Sa 2 ½	Couche de fond à 2 composants 100 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte résistant aux UV 100 µm	240 %	643.220
	15		Zingage à chaud selon norme SN EN ISO 1461 (aussi valable pour cat. C1 et C2)	(pas directe- ment comp- arable)	621.100
	16	Sablage fin (après zingage)	Système Duplex: zingage à chaud selon norme SN EN ISO 1461 + Couche intermédiaire à 2 composants 60 µm + Couche de finition à deux composants avec teinte résistant aux UV 60 µm	(pas directe- ment comp- arable)	651.100